

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI

DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

Le présent projet de loi de finances 2013 est établi conformément aux dispositions de la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances.

Le budget qu'il consacre est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2013-2015 et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global, élaboré de manière consensuelle et participative pour la même période.

Il s'inscrit à la fois dans le cadre du Programme de politiques économiques et financières, des Programmes Sectoriels conclus avec nos partenaires au développement, et dans le respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Il vise la mise en cohérence des allocations budgétaires pour atteindre des objectifs du Plan de développement Economique et social (PDES) 2012-2015 qui découle de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, présentée par SEM le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale, déclaration qui s'inspire elle-même des orientations contenues dans le Programme de renaissance de SEM le Président de la République et qui s'articule autour des axes majeurs ci-après :

- la recherche de l'efficacité économique et d'équité sociale des dépenses publiques ;
- la relance des investissements publics pour soutenir la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- la mise en place d'institutions fortes, crédibles et durables ;
- la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ;
- la relance de l'économie nationale et la promotion du développement social à travers les investissements publics ;
- le développement du partenariat public et privé ;
- la garantie de la sécurité alimentaire par la mise en œuvre de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ;
- l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux ;

- le développement des infrastructures et de l'énergie (routes, pistes rurales, chemins de fer, centrales électriques,..) ;
- l'amélioration significative des indicateurs sociaux (Education et Santé);
- la création des emplois au profit des jeunes.

En somme, les grandes orientations du programme du Gouvernement visent la promotion de la bonne gouvernance, la prise en charge de la sécurité des personnes et des biens, le développement social et la réalisation d'une économie de forte croissance et de développement durable.

Dans la droite ligne du respect de ces orientations, le Gouvernement entend poursuivre les réformes économiques et sociales entamées et initier de nouvelles mesures favorisant un accroissement des ressources budgétaires, une amélioration des allocations des crédits budgétaires, notamment en faveur des secteurs sociaux et économiques, ainsi que la recherche d'une meilleure qualité de la dépense publique.

Les principales mesures devant favoriser l'atteinte des objectifs fixés au niveau des axes sous-tendant ces orientations du Gouvernement porteront sur :

- la poursuite de la modernisation de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre du plan d'actions de la seconde revue des dépenses publiques et de responsabilité financière (PEMFAR II) ;
- l'amélioration des outils de la préparation du budget, à travers un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global et des CDMT sectoriels ;
- la recherche continue d'une meilleure qualité de la dépense publique, par l'orientation des dépenses de l'Etat en faveur des secteurs prioritaires ;
- le redressement de l'administration douanière et fiscale et le renforcement de ses capacités en moyens logistiques et humains ;
- le renforcement des capacités d'intervention des structures chargées du contrôle de l'exécution des dépenses publiques, ainsi que celles chargées de la passation des marchés publics en vue de permettre un meilleur respect de la réglementation dans le domaine des finances publiques ;

- une meilleure attraction des investisseurs privés nationaux et étrangers à travers la mise en œuvre efficace par toutes les parties du Code des Investissements et des autres incitations prévues par la réglementation nationale en vigueur ;
- la poursuite du processus de restructuration des entreprises publiques et du secteur financier, avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;
- le maintien de la fixation des prix des hydrocarbures sur la base des évolutions des cours internationaux des produits pétroliers et du dollar.

Le projet de loi au titre de l'année budgétaire 2013 consacre donc la poursuite de la réalisation du programme du Gouvernement qui doit s'inscrire dans une démarche privilégiant la mise à niveau et la stimulation de l'investissement productif devant conforter la production nationale et permettre ainsi la création d'emplois permanents et l'amélioration significative des revenus des populations.

Le présent exposé des motifs, qui en présente les principales caractéristiques, est structuré en trois (3) parties. La première partie est consacrée à l'analyse du contexte économique qui sous-tend le budget. La deuxième partie retrace les principales orientations sur lesquelles reposent les projections budgétaires. Enfin, la troisième partie présente les grandes masses du budget en recettes et en dépenses.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

1.1 Environnement international

Au plan international et régional, il ressort que les perspectives économiques seraient, à court terme, bonnes du côté des pays émergents et en développement, moins bonnes pour les pays avancés particulièrement pour les pays de la zone euro.

Ainsi, après une contraction de 0,8% en 2009 selon les estimations du FMI suite à une progression de 3% en 2008, l'activité économique mondiale a renoué avec la croissance en 2010 avec une hausse de 5%. Pour les années 2011 et 2012, les projections tableraient sur un taux de croissance de 4,5%. Cette reprise serait plus marquée dans les pays émergents et les pays en développement, où elle devrait atteindre 6,5%.

Cependant, au moment où la reprise semble se consolider, les niveaux élevés de l'endettement des pays développés, consécutifs à la crise des dettes souveraines, a provoqué une volatilité importante des marchés financiers mondiaux qui ont entraîné la revue à la baisse de la croissance économique.

Dans les pays émergents notamment en Asie, la croissance du PIB a retrouvé son rythme d'avant crise, avec 9,2% en 2010.

L'Afrique subsaharienne de son côté s'est remise de la crise financière mondiale avec une reprise de la croissance à 5,5% en 2011 et 6% en 2012. Quant à la zone UEMOA les perspectives de croissance économique ont été marquées par une accélération de l'activité économique avec des projections, de croissance de 4,7% en 2011 et 5,4% en 2012.

La situation des finances publiques dans la zone se caractérise par un solde budgétaire de base estimé à -1,3% du PIB nominal en 2010 alors que les projections 2011 et 2012 le situeraient respectivement à -1% et -0,5% du PIB nominal.

1.2. Evolution de la situation économique et financière nationale

Au niveau national, les perspectives économiques seraient en amélioration. Ainsi, pour l'année 2012, la croissance est estimée à 11,6% contre 2,1% en 2011. Cette amélioration résulterait de :

- la mise en œuvre des activités de production dans le domaine agricole en vue de faire face aux mauvaises campagnes de l'année 2011 ;
- la contribution des secteurs pétroliers et miniers sous l'effet des entrées en production du pétrole en 2012 et de la mise en exploitation envisagée de nouveaux gisements d'uranium (SOMINA et IMOURAREN) ;
- la poursuite d'importants investissements, notamment dans les domaines des routes, des mines, de l'hydraulique, de l'énergie, des télécommunications et des secteurs sociaux.

Le taux d'inflation est estimé à 3%, légèrement supérieur à son niveau de 2011 (2,9%), sous l'effet notamment de la taxation des marchandises à leur valeur

réelle et de l'instauration d'une TVA à taux réduit sur certains produits de première nécessité.

Les perspectives d'un redressement progressif de l'économie mondiale contribuerait à consolider la croissance économique nationale. En effet, même si l'économie nigérienne est moins intégrée aux marchés financiers et de capitaux internationaux et la demande d'uranium (principal produit d'exportation) à l'abri de l'instabilité des cours mondiaux, elle pourrait en pâtir en cas de récession prolongée avec le risque d'une baisse de l'aide extérieure et d'une dégradation de son solde commercial particulièrement avec le Nigeria dont l'économie est plus intégrée et dépendant fortement des recettes pétrolières.

De même, l'hypothèse de l'augmentation de la demande extérieure, avec notamment une conjoncture favorable en Côte d'Ivoire et une amélioration de l'environnement sécuritaire au Nigeria, participerait également à un développement favorable de la croissance.

Sur le plan national, la croissance sera soutenue par les investissements dans le secteur agricole dans le cadre de l'initiative 3N (accroissement des périmètres irrigués, nouveaux barrages, aménagements hydrauliques, amélioration du cheptel), les infrastructures routières, le transport, l'énergie et les secteurs minier et pétrolier.

Au plan de l'offre, on s'attend à une relance de l'activité économique qui serait essentiellement imputable aux activités minières, énergétiques, des transports et télécommunications et dans l'hypothèse d'une bonne campagne agricole.

Globalement, la croissance moyenne du PIB, qui serait soutenue notamment par cette politique d'investissements intenses dans les secteurs socio-productifs et le relèvement de l'épargne intérieure, ressortirait en moyenne à 8% entre 2012 et 2015.

Par secteur, les évolutions moyennes annuelles se présenteraient comme suit :

- le secteur primaire bénéficierait d'un taux de croissance de 7,4%, induit principalement par l'amélioration de l'efficacité des investissements agricoles et pastoraux, le développement de la sylviculture ;
- le secteur secondaire ferait montre d'un dynamisme puisque ressortant à 12,6% en moyenne, sous l'impulsion essentiellement d'un regain des secteurs pétroliers (avec l'exploitation de la raffinerie de pétrole) et miniers, (exploitation de la mine d'Azelik et travaux de la mine d'Imouraren) ;
- le secteur tertiaire croîtrait de 5,3% contre 0,1% en 2010 ;

- le secteur tertiaire enregistrerait un taux annuel moyen de 7,8% sous l'impulsion du développement des secteurs marchands, notamment les secteurs des transports et communication, ainsi que le commerce.

Sur le plan des finances publiques, les recettes internes totales y compris les exonérations sont estimées à 657,7 milliards de francs CFA en 2011. Ce niveau de réalisation serait essentiellement le résultat d'un meilleur recouvrement au niveau des recettes fiscales totales et des recettes non fiscales. Les recettes fiscales seraient de 629,7 milliards de FCFA et les recettes non fiscales s'établiraient à 12,9 milliards de FCFA. Les recettes des comptes spéciaux s'établiraient quant à elles à 5,7 milliards de francs CFA.

Les dépenses totales et prêts nets pour l'année 2011 sont estimées à 827,8 milliards de FCFA. Elles sont composées de 595,5 milliards de francs CFA de dépenses courantes totales et 213,7 milliards de francs CFA de dépenses d'équipement.

Au niveau des dépenses courantes, les traitements et salaires, les matériels et fournitures et les subventions sont estimées respectivement en 2011 à 127,0 milliards de francs CFA, 112,2 milliards de francs CFA et 349,2 milliards de francs CFA, les arriérés intérieurs ont été réduits à hauteur de 11,5 milliards de francs CFA.

Sur la base du tableau des opérations financières de l'Etat, pour l'année 2012, au 30 juin 2012, l'exécution du budget 2012 afficherait des recettes totales estimées à 250,3 milliards de francs CFA, comprenant 236,2 milliards de francs CFA de recettes fiscales, 10,8 milliards de francs CFA de recettes non fiscales et 3 milliards de francs CFA de recettes des comptes spéciaux.

A la même période, les dépenses courantes sont estimées à 180,8 milliards. Elles sont composées des dépenses liées aux traitements et salaires, aux matériels et fournitures et aux subventions, évaluées respectivement à 72,4 milliards, 44,6 milliards et 63,8 milliards de francs CFA.

Les progrès appréciables en matière de finances publiques sont essentiellement le fruit des performances enregistrées au niveau des administrations fiscale et douanière et des avancées enregistrées dans la conduite des réformes dans ces domaines, auxquels s'ajoute une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

II- PRINCIPALES HYPOTHESES DU BUDGET 2013

Les principales hypothèses retenues au titre de l'année 2013 se fondent sur :

- le renforcement de la stabilité politique, du climat social et sécuritaire ;
- l'amélioration des conditions climatiques favorables et l'absence de chocs exogènes (invasion acridienne, parasitaire) avec comme conséquence une bonne production agricole et fourragère;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du secteur financier pour la consolidation du cadre macroéconomique ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Développement (SCD) à travers l'Initiative « 3N » avec l'accélération de la politique d'irrigation et de nouvelles superficies cultivables, l'intensification des investissements, l'attrait des investisseurs privés dans le secteur du développement rural ;
- la poursuite de la réalisation des infrastructures notamment : le barrage de kandadji, la construction d'abattoirs modernes, la construction du pipeline, le forage du gisement d'Agadem ;
- le développement et la modernisation des infrastructures de transport ;
- l'exploitation de la mine de SOMINA et de SAMIRA ;
- le renforcement des capacités de l'administration pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Les hypothèses ci-dessus conduiraient à un taux moyen de croissance du PIB de 8,6% en 2013, après le pic de 11,6% de l'année 2012, ce qui constitue un signal fort quant à l'amélioration du niveau de vie des populations et donc du recul de la pauvreté.

En matière budgétaire une politique rigoureuse caractérisée par la mise en œuvre de certaines mesures rationnelles de gestion des finances publiques, tant en recettes qu'en dépenses sera mise en œuvre.

Ainsi, au titre des recettes, le budget 2013 repose sur la consolidation des acquis et la mise en place de mesures nouvelles visant notamment la taxation des

marchandises sur leurs valeurs réelles, le recadrage de la législation existante, la facilitation de l'administration des impôts et en général l'accroissement du rendement des impôts. Dans ce cadre, les mesures proposées sont les suivantes :

❖ **Commerce International :**

Il est proposé de porter le taux de la taxe spéciale de réexportation sur le riz de 5% à 13% à compter du mois de janvier 2013.

❖ **Impôt Sur les Bénéfices (ISB) :** en matière d'ISB, le projet de loi propose de :

- permettre aux contribuables ayant commencé à exercer une activité dans le courant de l'année, de produire, à la fin du deuxième exercice, un bilan de plus de 12 mois, à leur demande ;
- admettre le principe de la déductibilité des provisions pour dépréciation de créances constituées par les banques et établissements financiers, en application des normes de prudence édictées par la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) conformément à la Directive n°05/2008/CM /UEMOA.

❖ **Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) :**

L'innovation concerne le cas où lorsque l'imposition du bénéfice imposable conduit à une cotisation supérieure à 1% du chiffre d'affaires annuel, l'impôt minimum forfaitaire ne soit pas dû afin d'atténuer le taux de 2% insupportable pour certaines activités spécifiques.

❖ **Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) :**

La mesure proposée vise à exonérer, en plus des indemnités légales, les indemnités spéciales perçues par les salariés qui ont perdu leur emploi à la suite d'un licenciement pour motif économique ou pour des départs volontaires proposés par l'employeur.

❖ **Taxes d'Apprentissage (TAP) :**

La modification consiste au relèvement des taux de la taxe de 2% à 3% pour les salaires payés aux travailleurs nigériens et pour les salaires versés aux salariés non nigériens de 4% à 5%.

❖ **Taxe Professionnelle (TP) :**

Le projet de loi propose le paiement annuel et par ticket-valeurs et non plus par tranche semestrielle de la taxe professionnelle applicable aux entreprises du secteur des transports soumises au régime réel d'imposition.

❖ **Impôt Synthétique :**

- Baisse du taux de 5% à 2% pour les professions relevant du commerce ;
- Baisse du taux de 10% à 3% pour les prestations de services autres que les transports ;

❖ **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :**

La mesure veut simplement consacrer le remplacement du terme « redevable » par « assujetti » pour obliger tous les contribuables non collecteurs de TVA à déclarer leurs chiffres d'affaires pour un meilleur suivi et des recoupements des chiffres d'affaires en temps réel.

❖ **Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) :**

Le Gouvernement propose la réduction du taux de la TIPP, en le ramenant de 15% à 12%, en vue de répondre à une demande sociale.

❖ **Taxe spéciale à la réexportation (TSR)**

Le Gouvernement propose le relèvement de la TSR de 5 à 10% sur le sucre en poudre, les huiles alimentaires et les pâtes alimentaires. Cette mesure vise à éviter les reversements sur le marché national d'une partie de ces produits initialement destinés à la réexportation.

❖ **Contrôle Fiscal :**

La mesure vise à soumettre tous les contribuables à l'obligation déclarative fiscale et remédier ainsi au traitement différencié observé jusqu'ici.

❖ **Numéro d'Identification Fiscale (NIF) :**

En vue de renforcer efficacement la lutte contre l'évasion fiscale, il est prévu que certaines activités commerciales, notamment les opérations douanières d'import-export, ne soient plus exercées par des opérateurs économiques non immatriculés fiscalement.

❖ **Impôt sur le revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) :**

La mesure vise à combler un vide juridique en matière des échéances de paiement de l'impôt et le délai pour la régularisation des termes échus de cet impôt.

D'autres mesures spécifiques, relevant de l'ordre administratif, viseront à conforter la réalisation des objectifs de recettes pour 2013, notamment l'intensification de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la fraude et

l'évasion fiscales, l'amélioration de la transparence dans le recouvrement des recettes par la budgétisation de certains prélèvements para fiscaux extrabudgétaires, la suppression des délais et des prélèvements fiscaux injustifiés pénalisant les initiatives privées, la limitation stricte des exonérations fiscales et l'amélioration du contrôle de leur utilisation, la modernisation de la gestion du système fiscal et douanier en général.

En matière de dépenses, les efforts qui seront entrepris par le Gouvernement viseront essentiellement :

- à assurer la qualité et l'efficacité de la dépense publique par une meilleure allocation des ressources entre les secteurs ;
- à rationaliser et à moderniser les mécanismes de contrôle des dépenses, en particulier les marchés publics ;
- à améliorer les procédures d'exécution des dépenses publiques à travers l'élaboration par toutes les administrations dépensières des plans de passation de marchés publics adossés à des plans d'engagement des dépenses, la poursuite de l'automatisation du circuit de la dépense ainsi que son déploiement vers les ministères sectoriels;
- à renforcer la lutte contre la corruption ;
- à poursuivre l'apurement des arriérés de l'Etat, notamment vis-à-vis des institutions financières, dans le cadre de l'opération globale d'apurement de la dette intérieure ;
- à créer des emplois par le recrutement dans les secteurs sociaux et dans les secteurs porteurs de croissance soutenue ;
- à observer l'application rigoureuse des procédures budgétaires et de la réglementation en matière d'exécution des dépenses ;
- à redynamiser le contrôle du service fait et l'effectivité des livraisons des biens et services.

III- LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2013

Cette partie présente les grands agrégats, en recettes et en dépenses, du budget général, des Comptes Spéciaux du Trésor, ainsi que la dotation globale du budget général au budget de l'Assemblée Nationale.

3.1. Les ressources du budget général

Les ressources du budget général de l'Etat, au titre de l'année 2013, s'élèvent à un montant de **mille trois cent un milliards cinq millions cent onze mille cent quarante trois (1.301.005.111.143) francs CFA**, contre mille deux cent soixante deux milliards sept cent soixante sept millions huit cent quatre vingt quinze mille cinquante un (1.262.767.895.051) francs CFA en 2012, soit une hausse de trente huit milliards deux cent trente sept millions deux cent seize mille quatre vingt douze (38.237.216.092) francs CFA, correspondant à 3,03% en valeur relative.

Par nature, les prévisions de recettes 2013 se présentent comme suit (en millions de francs CFA) :

Libellé	Montant
1. Ressources internes	
Recettes fiscales	763 735 107 618
Recettes non fiscales	55 175 600 000
Recettes exceptionnelles, dont :	14 911 850 000
<i>PTE</i>	<i>14 394 850 000</i>
<i>Autres recettes diverses (DGI, DGTCP)</i>	<i>517 000 000</i>
Vente d'immeubles bâtis	411 200 000
Total recettes internes	834 233 757 618
2. Ressources extérieures	
ANR	219 837 363 765
Emprunts projets	132 794 634 760
Appuis budgétaires	63 239 355 000
Emprunts Programmes	50 900 000 000
Total recettes externes	466 771 353 525
TOTAL RECETTES	1 301 005 111 143

a. Ressources internes :

Au plan interne, les prévisions de recettes, constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de recettes exceptionnelles, sont estimées à la somme de

834.233.757.618 F CFA, soit 64,63% des prévisions totales. Cette proportion dénote la poursuite de l'engagement de l'Etat à privilégier les recettes internes pour le financement de son programme, celles-ci comportant un caractère pérenne qui en assure la prévisibilité, beaucoup plus que pour les appuis extérieurs.

Leur décomposition est présentée dans les développements qui suivent.

(i) Recettes fiscales :

Elles sont évaluées à 763.535.107.618 de F CFA et sont composées de recettes cash, de recettes d'ordre et des exonérations. Elles représentent 91,27% des recettes totales internes.

(ii) Recettes non fiscales :

Les recettes non fiscales sont constituées essentiellement de dividendes et sont estimées à un montant de 55.155.600.000 F CFA, représentant 6,59% des recettes totales internes.

(iii) Recettes exceptionnelles :

Constituées pour l'essentiel des ressources PPTE (14,39 milliards), les ressources exceptionnelles sont évaluées à un montant de 17.425.250.000 de F CFA.

b. Ressources extérieures :

Les ressources extérieures s'élèvent à un montant de 466.771.353.525 F.CFA, représentant 35,88% des prévisions budgétaires totales. Attendues des partenaires multilatéraux et bilatéraux, elles se décomposent comme suit :

- ✓ les appuis extérieurs destinés au financement des projets et programmes de développement sous la forme :

- i. dons projets et legs pour 219.837.363.765 F CFA ;

- ii. emprunts projets d'un montant de 132.794.634.760 F CFA,
- ✓ les appuis directs, en soutien au budget de l'Etat, sous la forme de dons et prêts budgétaires comprenant :
 - i. des aides budgétaires d'un montant de 63.239.355.000 FCFA,
 - ii. des emprunts programmes évalués à 50.900.000.000 de FCFA.

Par comparaison avec l'année 2012, les ressources du budget général ont évolué conformément au tableau qui suit :

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Variation	
			Montant	%
1. Ressources internes				
Recettes fiscales	729 587 750 000	763 735 107 618	34 147 357 618	4,68%
Recettes non fiscales	65 754 000 000	55 175 600 000	-10 578 400 000	-16,09%
Recettes exceptionnelles, dont :	16 111 850 000	14 911 850 000	-1 200 000 000	-7,45%
<i>PSTE</i>	15 594 850 000	14 394 850 000	-1 200 000 000	-7,69%
<i>Autres recettes diverses (DGI, DGTCP)</i>	517 000 000	517 000 000	0	0,00%
Vente d'immeubles bâtis	471 000 000	411 200 000	-59 800 000	-12,70%
<i>Total recettes internes</i>	<i>811 924 600 000</i>	<i>834 233 757 618</i>	<i>22 309 157 618</i>	<i>2,75%</i>
2. Ressources extérieures				
ANR	197 850 259 085	219 837 363 765	21 987 104 680	11,11%
Emprunts projets	165 763 035 966	132 794 634 760	-32 968 401 206	-19,89%
Appuis budgétaires	87 230 000 000	63 239 355 000	-23 990 645 000	-27,50%
Emprunts Programmes	0	50 900 000 000	50 900 000 000	-
<i>Total recettes externes</i>	<i>450 843 295 051</i>	<i>466 771 353 525</i>	<i>15 928 058 474</i>	<i>3,53%</i>
TOTAL RECETTES	1 262 767 895 051	1 301 005 111 143	38 237 216 092	3,03%

3.2. Les dépenses du budget général

Les dépenses du budget général de l'Etat, au titre de l'année 2013, s'élèvent à un montant de **mille trois cent un milliards cinq millions cent onze mille cent quarante trois (1.301.005.111.143) francs CFA**, contre mille deux cent soixante deux milliards sept cent soixante sept millions huit cent quatre vingt quinze mille cinquante un (1.262.767.895.051) francs CFA en 2012, soit une hausse de trente

huit milliards deux cent trente sept millions deux cent seize mille quatre vingt douze (38.237.216.092) francs CFA, correspondant à 3,03% en valeur relative.

Par titre budgétaire, les prévisions de dépenses 2013 se présentent comme suit :

Titre budgétaire	Montant	Pourcentage du budget total
TITRE 1 : Dette publique	77 413 472 000	5,95%
TITRE 2 : Dépenses de personnel	160 241 778 423	12,32%
TITRE 3: Dépenses de fonctionnement	91 973 679 291	7,07%
TITRE 4 : Subventions et transferts	376 034 904 074	28,90%
TITRE 5 : Investissements, dont:	595 341 277 355	45,76%
<i>Sur ressources internes</i>	<i>237 984 098 022</i>	<i>18,29%</i>
<i>Sur ressources externes</i>	<i>357 357 179 333</i>	<i>27,47%</i>
TOTAL DEPENSES	1 301 005 111 143	100,00%

L'examen du tableau fait ressortir les proportions suivantes par nature de dépenses, par comparaison aux prévisions budgétaires totales :

- dette publique : 5,95% ;
- dépenses de personnel : 12,32% ;
- dépenses d'achat de biens et services : 7,07% ;
- subventions et autres transferts courants : 28,90% ;
- dépenses d'investissements : 45,76%.

L'important niveau des dépenses d'investissements témoigne de l'orientation du Gouvernement de privilégier les dépenses indispensables à une croissance économique durable devant favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre la pauvreté.

D'un point de vue analytique, les prévisions de dépenses par nature, au titre de l'année 2013, se présentent comme suit :

(i) Dette publique :

Elle passe de 81,37 milliards de F CFA, en 2012 à 77,41 de milliards de F CFA en 2013, soit une baisse en valeur absolue de 3,96 milliards de F CFA. Les crédits inscrits au budget 2013 comprennent 41,65 milliards de francs CFA de dette extérieure et 35,76 milliards de francs CFA de dette intérieure.

(ii) Dépenses de fonctionnement courant :

Elles regroupent les dépenses de personnel, les dépenses d'achat de biens et services et les subventions et transferts. Elles totalisent 705,66 milliards, contre 681,15 milliards en 2012.

- **Dépenses de personnel** : ce sont les dépenses relatives aux traitements et salaires des personnels civil et militaire de l'Etat. Elles sont estimées à 160,24 milliards en 2013, contre des prévisions de 139,99 milliards de F CFA en 2012, soit une hausse de 20,25 milliards de F CFA. Cette hausse est essentiellement due aux recrutements nouveaux envisagés notamment dans les secteurs prioritaires du Gouvernement, l'augmentation des salaires des fonctionnaires au cours de l'année 2012, l'impact des négociations avec les Centrales syndicales, ainsi que la prise en compte des reclassements, avancements et retours de positions diverses des agents de l'Etat.
- **Dépenses d'achat de biens et services** : il s'agit de l'ensemble des acquisitions de biens consommables indispensables au bon fonctionnement des services publics. Ces dépenses sont prévues pour un montant de 91,97 milliards, affichant ainsi une diminution de 9,20 milliards entre 2012 et 2013.
- **Subventions et transferts** : ces dépenses passent de 361,92 à 376,03 milliards de F CFA de 2012 à 2013, soit une hausse de 14,11 milliards de F CFA.

(iii) Dépenses d'investissement :

Au cours de l'année 2013, les investissements programmés représentent un montant de 595,34 milliards, contre 578,31 milliards en 2012, soit une augmentation de 17,03 milliards. Cette hausse explique la volonté du Gouvernement d'améliorer, les conditions de vie des populations nigériennes. Ces dépenses sont constituées par des investissements à effectuer sur fonds internes permanents de l'Etat et sur ressources externes.

o **Investissements sur fonds propres :**

Les dépenses relatives à ces investissements sont estimées à 237,98 milliards de F CFA, et concernent les postes suivants :

- ✓ **Acquisitions de biens durables** : sur fonds propres, il s'agit des moyens matériels qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'administration ;
- ✓ **Contre partie des projets** : devant garantir la contribution de l'Etat à la mobilisation de certaines ressources extérieures prévues pour le financement des investissements ;
- ✓ **Investissements sous forme de projets et programmes de développement financés entièrement sur fonds propres de l'Etat**, mis en œuvre par les ministères sectoriels

o **Investissements sur fonds extérieurs:**

Ce sont les investissements exécutés dans le cadre du Programme d'Investissements de l'Etat et qui sont financés aux moyens des concours extérieurs. Ils sont évalués à un montant de 357,36 milliards de F CFA et sont constitués principalement :

- ✓ **des Aides Non Remboursables (ANR)**, pour 219,84 milliards de F CFA,
- ✓ **des emprunts projets**, pour 132,79 milliards de F CFA.

Par comparaison avec l'année 2012, les dépenses du budget général connaissent les évolutions récapitulées dans le tableau qui suit :

Titre budgétaire	Montant LFI 2012	Montant LFI 2013	Variation	
			Montant	%
TITRE 1 : Dette publique	81 371 963 000	77 413 472 000	-3 958 491 000	-4,86%
TITRE 2 : Dépenses de personnel	139 991 916 728	160 241 778 423	20 249 861 695	14,47%
TITRE 3: Dépenses de fonctionnement	101 170 832 506	91 973 679 291	-9 197 153 215	-9,09%
TITRE 4 : Subventions et transferts	361 921 156 910	376 034 904 074	14 113 747 164	3,90%
TITRE 5 : Investissements	578 312 025 907	595 341 277 355	17 029 251 448	2,94%
TOTAL DEPENSES	1 262 767 895 051	1 301 005 111 143	38 237 216 092	3,03%

3.3 Les Comptes Spéciaux du Trésor :

Globalement, il est ouvert en recettes et en dépenses, pour l'année 2013, au titre des comptes spéciaux du Trésor un montant de quatorze milliards six cent soixante treize millions quatre cent vingt mille **(14.673.420.000) francs CFA**. Les comptes spéciaux ouverts sont les suivants:

INTITULE	MONTANT
Magasins sous douane	1 440 000 000
Fonds spécial de contrôle (FSEC)	181 500 000
Exploitation des affrètements avions	2 050 000 000
Exploitation matériel du génie militaire	304 700 000
Fonds national de retraite (FNR)	8 236 720 000
Fonds de développement et du tourisme	132 000 000
Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAPCA)	628 500 000
Fonds de l'Energie	1 700 000 000
TOTAL	14 673 420 000

3.4 Le budget de l'Assemblée Nationale en annexe :

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances, la dotation globale du budget général au budget de l'Assemblée Nationale et de ses organes, annexé au présent projet de loi, s'élève à un montant de 12.100.000.000 de francs CFA.

Tels sont les motifs qui justifient le présent projet de loi de finances au titre de l'année.2013.

Les mesures présentées assureront sans nul doute l'amélioration des revenus fiscaux de l'Etat sans bloquer l'élan de croissance. Leur mobilisation nécessite un dialogue franc et permanent entre les différents acteurs pour mettre en adéquation les ressources disponibles et les besoins exprimés par les différents ministères dans la mise en œuvre efficace de leurs stratégies et programmes sectoriels.

Le Ministre des Finances

BAILLET GILLES